

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**ADHESION AU
GROUPEMENT DE
COMMANDES DU CIG
GRANDE COURONNE
POUR LES ASSURANCES
INCENDIE, ACCIDENTS
ET RISQUES DIVERS
(IARD) POUR LA
PERIODE 2024 - 2027**

**Date de convocation :
Mercredi 1^{er} février 2023**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :
En Exercice : 35
Présents : 21
Représentés : 10
Votants : 31**

N° DELIBERATION:

N° 2023-I-3

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Mardi 7 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le mardi 7 février, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOU PLOUVIEZ, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur DRENEUC, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur CISSE, Madame GENEIX, Madame GUILLAUME, Madame GICQUEL, Monsieur LAROCHE et Monsieur NAUTH.

Absents : Monsieur ROBISE, Monsieur CHIODELLI, Monsieur ZAITAR et Madame EL ASRI

Absents excusés : Madame PEREIRA, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Madame SEBAYASHI, Monsieur ENNOUNI, Madame JEULAND, Madame SABINO, Monsieur FONTAINE et Monsieur MORIN

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame PEREIRA donne pouvoir à Monsieur DAMERGY
Monsieur BENHACOUN donne pouvoir à Madame GOUJU
Madame MOUMMAD donne pouvoir à Madame DIOP
Monsieur TESSON donne pouvoir à Madame HOU PLOUVIEZ

Madame SEBAYASHI donne pouvoir à Monsieur DRENEUC

Monsieur ENNOUNI donne pouvoir à Monsieur LOUALI

Madame JEULAND donne pouvoir à Monsieur COGONI

Madame SABINO donne pouvoir à Monsieur KOSSOKO

Monsieur FONTAINE donne pouvoir à Monsieur LAROCHE

Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur NAUTH

Secrétaire : Madame HOU PLOUVIEZ

**Adhésion au groupement de commandes du CIG
Grande Couronne pour les assurances incendie,
accidents et risques divers (IARD) pour la période
2024 - 2027**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

OBJET :

**ADHESION AU
GROUPEMENT DE
COMMANDES DU CIG
GRANDE COURONNE
POUR LES ASSURANCES
INCENDIE, ACCIDENTS
ET RISQUES DIVERS
(IARD) POUR LA
PERIODE 2024 - 2027**

N° DELIBERATION:

N° 2023-I-3

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 12.10.21.2023

Le Maire



Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant la convention du CIG Grande Couronne constitutive du groupement de commandes pour les assurances IARD ;

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes, pour la période 2024-2027, dans l'objectif d'une simplification administrative et d'économie financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉCIDE

Article 1^{er} :

D'adhérer au groupement de commandes du CIG Grande Couronne pour les assurances IARD pour la période 2024-2027.

Article 2 :

D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.

Article 3 :

D'autoriser le Monsieur le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Article 4 :

Que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Article 5 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 7 février 2023

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,



Sami DAMERGY